



## FICHE D'INSCRIPTION – STAGES CLOWNS -SAISON 2025-2026

FICHE D'INSCRIPTION À RENVoyer À LA COMPAGNIE MAINTES ET UNE FOIS  
7 RUE COURTELINE 42100 SAINT ETIENNE OU PAR MAIL

A : [mathilde@maintesetunefois.fr](mailto:mathilde@maintesetunefois.fr)

### FICHE IDENTITE (MENTIONS OBLIGATOIRES)

NOM : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_  
Profession : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_ Nom de Clown : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_

EXPERIENCES ARTISTIQUES :

DATES (Horaires à préciser)	INTITULE	LIEUX	TARIF NORMAL	TARIF REDUIT*	TARIFS À REPORTER
ADHESION					15 €
11 / 12 octobre 2025	Découverte du clown Corps et Émotions	Cie Maintes et une fois	80€	75€	
22 / 23 novembre 2025	Des Accidents Clownesques	Cie Maintes et une fois	80€	75€	
17 / 18 janvier 2026	Clown et Voix	Cie Maintes et une fois	80€	75€	
14 / 15 février 2026	Clown, costumes et accessoire	Cie Maintes et une fois	80€	75€	
21 / 22 mars 2026	Clown et acrobatie	Cie Maintes et une fois	80€	75€	
25 / 26 avril 2026	Clown, viens jouer ton numéro	Cie Maintes et une fois	80€	75€	
15/ 16 / 17 mai 2026 hébergement 2 nuits en gîte	Clown Intervenant.e Social.e	Gîte de la Gelée		190,00 €	
27 / 28 juin 2026 hébergement 1 nuits en gîte	Clown, Nature et Land Art	Gîte de la Gelée		150,00 €	
REPORTEZ LE TOTAL ICI <input type="checkbox"/>					

\*TARIF REDUIT : demandeurs d'emploi, étudiants, adhérents à partir du 2ème stage.

**Attention reportez le tarif réduit adhérent uniquement à partir du 2ème stage !**

**Horaires :** à la compagnie Le samedi : 13h30 – 18h30 au Le dimanche : 10h00 – 16h30, en Gîte de 9h30 à 17h sur la durée du stage.

Le Règlement complet valide l'inscription au stage, chèque à l'ordre de la compagnie Maintes et une fois, encaissé la veille du stage.

**PAS DE REMBOURSEMENT EN CAS D'ANNULATION** (report possible sur un autre stage, prévenir 3 semaines à l'avance maximum)

Le stage est limité à 12 participants. Au-delà de ce nombre, les participants souhaitant s'inscrire seront placés sur liste d'attente.

REGLEMENT :  en ligne sur hello Asso  Espèces  Prélèvement (Fournir un RIB)

CESSION DU DROIT D'IMAGE (loi du 17 juillet 1970) Chaque personne dispose sur son image et celle de sa famille d'un droit exclusif qui lui permet de s'opposer à ce que cette image soit utilisée ou reproduite sans son autorisation. Dans un lieu privé, tout enregistrement sonore et/ou visuel ne peut être effectué qu'avec le consentement de la personne considérée. L'utilisation de l'enregistrement est également soumise à autorisation. Dans un lieu public, les prises de vues peuvent être effectuées, en principe, sans autorisation. Mais le consentement de la personne concernée est indispensable en cas de reproduction et de diffusion.

J'accepte\*

Je refuse\*

\*Entourez votre choix

J'accepte les conditions, consens, date et signe des deux mains pour valider mon inscription, ici :